



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques
Directeur**

Aides aux entreprises pour faire face aux coûts de l'énergie

Gap, le 21 février 2022

Le Gouvernement a mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement auprès des entreprises pour les aider à faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Vous pouvez retrouver les informations sur chacune de ces aides à cette adresse:

<https://www.economie.gouv.fr/hausse-prix-energie-dispositifs-aide-entreprises>

Pour obtenir ces aides de la part des fournisseurs d'énergie, il faut impérativement se manifester. Pour cela, il suffit de remplir une simple déclaration, informer son fournisseur que l'on est une entreprise éligible (une TPE) et confirmer que l'on souhaite bénéficier des aides.

Privilégier les solutions numériques en ligne permet de voir sa demande traitée dans les délais les plus courts.

Pour ce faire, connectez-vous simplement à l'espace client de votre fournisseur d'énergie, ou référez-vous aux indications contenues dans les courriels adressés par certains fournisseurs (vérifiez éventuellement dans la corbeille des courriels indésirables).

«Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Aux retardataires dont la dernière facture vient d'arriver, ils peuvent se déclarer auprès de leur fournisseur d'énergie, qui appliquera de manière rétroactive l'aide dès la prochaine facture» tient à rappeler M. Dominique DUFOUR, préfet des Hautes-Alpes.